

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3729**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : Cession, à titre gratuit, à la Commune d'un bien situé place de l'Eglise

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3729**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Cession, à titre gratuit, à la Commune d'un bien situé place de l'Eglise**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, par acte des 21 janvier et 10 février 1975, une parcelle de terrain d'une superficie de 64 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 183 de la section AH et située place de l'Eglise à Cailloux sur Fontaines.

Il s'agit d'une parcelle de terrain constituant une partie de l'assiette foncière de l'ancienne caserne des pompiers, aujourd'hui désaffectée et rendue à l'usage de la Commune.

La Commune se propose d'acquérir ladite parcelle qui constitue, avec les parcelles cadastrées sous les numéros 184 et 214 de la section AH, une unité foncière.

La Communauté urbaine, qui n'a plus vocation à conserver ce bien dans son patrimoine, le céderait, à titre gratuit, libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à titre gratuit, à la Commune, du bien situé place de l'Eglise à Cailloux sur Fontaines, cadastré AH 183 dans le cadre de l'optimisation de la gestion du patrimoine communautaire.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 0 € en recettes,

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique : 51,80 € en dépenses : compte 204412 - fonction 5/01 et en recettes : compte 2111 - fonction 5/01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.